

Lormes

Mairie - 1 place F. Mitterrand - 58 140 Lormes
03.86.22.31.55. contactmairielormes@lormes.fr



COMMUNE DE LORMES

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAU CHINON

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de la convocation : 02.02.2023

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 18 heures le conseil municipal de la commune de Lormes, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de Lormes sous la présidence de M. Christian PAUL, Maire.

Étaient présents :

Christian PAUL, Danièle PERROT, Désiré LOMBART, Christiane CHAPUIS, Arnaud BERNARD, Chantal AUGY, Florence SAUGERAS, Jean-Luc BIERRY, Patrick MACADRÉ, Nicole SCHMITT, Fabien BAZIN, Andrée LUTREAU

Étaient absents : Jean-Marc BOURGEOT, Julien LANGEVIN

Étaient excusés :

Ont donné pouvoir : Sophie CONSTANT à Danièle PERROT

Secrétaire de séance : Andrée LUTREAU

- 1- Commission cimetière
- 2- Travaux forêt communale 2023 et coupes complémentaires
- 3- Vote des tarifs pour les emplacements des forains
- 4- Garantie du montant du loyer bistrot du goulot et gîte
- 5- Subvention au comité de développement
- 6- Ouverture du Bi1 les dimanches 24 et 31 décembre 2023
- 7- Exonérations exceptionnelle/déclenchement des pénalités de retard sur le chantier du prêt à l'emploi
- 8- Plan de financement dépollution ancien garage route d'Avallon, sollicitation fond vert
- 9- Plan de financement dépollution/reconstruction du club des jeunes, sollicitation du fond vert
- 10- Motion pour l'école

1 - Commission cimetièrre

La numérisation de la gestion du cimetière a été installée dernièrement. Les tarifs, l'organisation et le règlement du cimetière doivent être revus.

Monsieur Jean-Luc BIERRY, Madame Christiane CHAPUIS, Monsieur Désiré LOMBART, Madame Florence SAUGERAS et Monsieur Patrick MACADRÉ se proposent pour constituer une commission cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la constitution de la commission cimetière avec les membres ci-dessus.

2 - Travaux forêt communale 2023 et coupes complémentaires

Le maire informe le Conseil Municipal que le devis de l'ONF pour les travaux en forêt communal en 2023 s'élève à 13 943,63 euros HT (15 407, 10 TTC).

Pour les coupes complémentaires, il est demandé à l'ONF

- Le martelage des parcelles 8, 9, 10, 11, 12 et 13 (douglas secs) au titre de l'exercice 2023

Fixe la destination des produits comme suit :

- La mise en vente des produits martelés des parcelles ci-dessus en bloc et sur pied lors d'adjudication ou à l'amiable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'ONF et les coupes complémentaires.

3 - Vote des tarifs pour les emplacements des forains

La dernière délibération fixant les droits de place des forains date du 03/11/2000.

Le maire propose de modifier les tarifs des attractions foraines de toutes sortes lors des fêtes foraines :

Par mètre carré de surface occupée ou couverte, soit 0.50 €/m² (au lieu de 0.20€/m²)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs ci-dessus.

4 - Garantie du montant du loyer bistrot du goulot et gîte

Le 23 janvier, le comité d'engagements de la Foncière Cœur de Nièvre et le conseil d'administration de Nièvre Aménagement ont décidé d'acquérir le Bistrot du Goulot situé Lormes, établissement de restauration et d'hébergement touristique.

Soucieuse d'accompagner cette démarche, le Maire propose que la commune de Lormes s'engage à prendre une part du risque de gestion afférent à ce type d'activité, dans les conditions suivantes :

- La Foncière recherche un locataire-gérant pour l'exploitation du café-restaurant et de l'hébergement.
- Le loyer annuel attendu est de 15000€.
- Si Nièvre Aménagement ne réalise pas le produit attendu, la commune prendra à sa charge la différence, dans la limite de 5000€/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

5 - Subvention au comité de développement

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter dès aujourd'hui la subvention annuelle au Comité de développement des Portes du Morvan pour un montant de 2600€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

6 - Ouverture du Bi1 les dimanches 24 et 31 décembre 2023

A la demande du groupe Schiever, le maire propose au conseil municipal d'autoriser l'ouverture du Bi 1 de Lormes les dimanches 24 et 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Un arrêté municipal autorisant ces ouvertures devra être pris.

7- Exonérations exceptionnelle/déclenchement des pénalités de retard sur le chantier du prêt à l'emploi

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché de travaux pour la construction d'un prêt à l'emploi économique a été attribué (entre autres) aux entreprises suivantes :

SARL Léger
ENTREPRISE Alexandre Pereira
SAS Deblangey
SAS Michel
Tech Elec

Et qu'il a été constaté pour ces entreprises des retards sur les délais d'exécution des travaux.

Conformément au CCAP, des pénalités de 200€/jour de retard dans l'exécution de ces travaux peuvent être appliquées.

Monsieur le Maire explique que le retard apporté au chantier doit être notifié par lettre aux entreprises et qu'il sera mentionné que des retards supplémentaires dus aux manquements de ces entreprises seront à compenser à partir de ce jour selon le tarif établi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

8 - Plan de financement dépollution ancien garage route d'Avallon, sollicitation fond vert

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant concernant la dépollution du site de l'ancien Garage Route d'Avallon:

DEPENSES		RECETTES		%
Diagnostic amiante avant travaux garage	700,00 €	ADEME	5 811,82 €	7
Inertage des cuves	2 000,00 €	FEDER	16 605,20 €	20
DICT, sondages	2 200,00 €	Fond Vert "Recycler le foncier"	44 004 €	53
Prélèvements, analyses chimiques, étude historique, rapport final	4 176,00 €	Autofinancement 20%	16 605,20 €	20
Démolition et Désamiantage garage	60 000,00 €			
Relevé topographique	1 050,00 €			
Depollution et Dégazage des cuves	5 000,00 €			
Reprofilage ensemble de la parcelle	7 900,00 €			
TOTAL	83 026 €		83 026,00 €	100%

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve la proposition de plan de financement,
- Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter les subventions identifiées.

9 - Plan de financement dépollution/reconstruction du club des jeunes, sollicitation du fond vert

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant concernant la dépollution du site du Club des jeunes Route de Brassy

REHABILITATION CLUB DES JEUNES				
	DEPENSES		RECETTES	%
Diagnostics amiante avant travaux club des jeunes	3 150,00 €	FNADT	8 019,84 €	20
Désamiantage club des jeunes	19 633,20 €	Fond Vert Friches sur € (80% du reste à charge)	8 019,84 €	20
Démolition club des jeunes	10 080,00 €	Feder rural "renouveau urbain en milieu rural"	16 039,68 €	40
Dégazage cuves club des jeunes	852,00 €	Autofinancement 20%	8 019,84 €	20
Extraction des cuves club des jeunes	384,00 €			
Revision	6 000,00 €			
TOTAL	40 099,20 €		40 099,20 €	100

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve la proposition de plan de financement,
- Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter les subventions identifiées.

10 - Motion pour l'école

Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'une fermeture de classe à l'école maternelle de Lormes.

Le Conseil Municipal considère que cette décision, sans argument sérieux au vu des effectifs, porterait un coup à la qualité de vie de nos enfants à l'école, aux conditions de travail de nos enseignants et de notre personnel périscolaire, d'autant plus que 6 inscriptions d'élèves non comptabilisés a priori par la Direction académique sont à prendre en compte dont 2 nouveaux arrivants ce mois-ci. **L'école maternelle compte 26 élèves à la rentrée.**

La commune de Lormes a réalisé des investissements considérables pour assurer la continuité de la crèche au collège. Elle est engagée dans une dynamique démographique positive, avec l'accueil de plusieurs porteurs de projets nouveaux qui se fera en 2023.

Aussi, le Conseil Municipal de la commune s'oppose fermement à cette fermeture de classe annoncée qui est vécue comme une véritable injustice au regard de toutes les actions menées depuis quelques années pour le développement et le bien-être de nos enfants.

La commune mettra en place et organisera les actions nécessaires pour faire connaître sa position et demande le retrait de cette décision purement arithmétique et contestable